

SUPPLÉMENT

CHRONIQUE

LA NOUVELLE MONNAIE DE NICKEL ET SON DÉCOR

Dans moins d'un an, le gros et le petit sou auront vécu. La disparition de l'antique, mal-propre, et encombrante monnaie divisionnaire de cuivre est maintenant chose certaine. Le projet de loi portant création d'une nouvelle monnaie de nickel a été déposé à la Chambre le 11 juin. Le Parlement n'attend, pour le voter, que les conclusions du rapport de la commission du budget, et la frappe pourra commencer à Pâques 1913. Pour différencier les nouvelles pièces de la monnaie d'argent, on avait proposé divers expédients : tranche épaisse ou centre creux, ou bord ondulé; on s'est arrêté enfin à un type renouvelé, non plus des Grecs, mais des Chinois, et déjà adopté par les deux États belge et helvète, de la pièce trouée en son milieu. C'est une solution pratique à tous égards : la perforation prévient toute confusion possible de module avec les pièces d'argent; elle détermine ensuite une frappe plus nette et plus belle — sous le coin, en effet, la pression du métal à la fois vers les bords extérieurs et vers l'anneau central, produit un double listel d'une rigoureuse pureté — enfin, et c'est là le grand avantage, elle procure au commerce de détail une petite monnaie commode, en permettant l'empilage sur tringle et la mise en rouleaux, en ligatures, sur cordon.

De cette monnaie pratique, il reste à faire

une belle monnaie. Le modèle ne sera choisi qu'après le vote de la nouvelle loi monétaire, mais les graveurs en médailles ont déjà fourni des projets. Quel que soit le mérite de leurs auteurs, M. Pillet, M. Patey, graveur officiel de la Monnaie, ces projets, il faut l'avouer, sont de la plus médiocre banalité, et le Ministre des Finances, a le devoir de provoquer de nouveaux essais avant d'adopter un type définitif. Dans les deux projets de M. Pillet, les faisceaux, le bonnet phrygien, le monogramme républicain, dessinés sans accent, forment un mélange confus; dans celui de M. Patey, le cochet minuscule (et qui a l'air d'un pélican de tabernacle), juché sur deux cornes d'abondance, offre un motif bien

pauvre. M. Pillet, recommençant l'erreur, si malheureusement mise à la mode par feu Chaplain dans son louis d'or, a pris comme image héraldique nationale ce même coq affligeant, et l'a mis à ses revers : il est temps, pour le public, de rappeler aux graveurs en médailles, que cette faute de goût est une faute d'histoire et de blason. La France n'est nullement condamnée par la tradition à prendre pour enseigne et pour cimier le conducteur criard et querelleur de la basse-cour; le coq prétendu national et gaulois ne fut jamais l'emblème de nos aïeux : il est né de toutes



PROJET DE M. PILLET.

pièces d'un méchant jeu de mots sur le nom

latin du coq, *Gallus*, d'un calembour mis en circulation par les humanistes de la Renaissance, et auquel, depuis la Révolution de



PROJET DE M. PILLET.

Juillet surtout, on a fait une fortune imméritée et inattendue.

Qu'on passe condamnation, et sur le choix malheureux du symbole, et sur ce que le dessin des coins de MM. Pillet et Patey a d'indécis et de médiocrement significatif, le défaut frappant, essentiel de leurs types, même dans les revers très étudiés de M. Pillet, est que le problème de composition déterminé par la perforation de la monnaie n'a été ni heureusement, ni franchement résolu. Il y a là une question d'arrangement décoratif qui se pose tout à neuf pour le médailleur. Elle est simple — et elle est difficile parce qu'elle impose un changement complet des habitudes et des principes de composition du médailleur, et parce que nos monnaies s'accommoderaient, pour beaucoup de raisons, difficilement de la simplicité archaïque et dépouillée de la sapèque et de son décor réduit à quatre ou cinq caractères cantonnés autour de la

perforation du centre. Comment en venir à bout? Aux graveurs en monnaie à répondre, et à donner à la *Semeuse* de Roty, dans tous les cas, une suite digne d'elle. Ils ne le pourront qu'en conciliant franchement les lois éternelles de la médaille avec les exigences spéciales du type monétaire nouveau: la pureté de la lettre et l'utilisation décorative des chiffres et légendes, la mise en place évidente, équilibrée, monumentale, de l'effigie ou du motif dans un cadre exigü; dans le choix du symbole et dans son dessin, la netteté, la beauté et l'éloquence qui font d'une monnaie le témoin mémorable d'un siècle, d'un régime, d'une patrie — voilà pour les conditions immuables; et, en même temps, au lieu de ramasser la composition au centre,

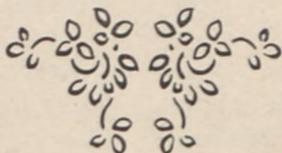


PROJET DE M. PATEY.

il faut, comme dans les belles entrées de serrure d'autrefois, la porter en couronne vers les bords, et prendre parti pour le trou.

FRANÇOIS MONOD.

Clichés communiqués par "L'Illustration".





Allée principale de l'Exposition.

(Septembre 1912).

L'Exposition Universelle de Gand, en 1913

Les travaux de l'Exposition Universelle Internationale de Gand, qui doit s'ouvrir en avril prochain, donnent déjà une idée importante de ce que sera cette fête de la paix, du travail et de l'art. Placée sous le haut patronage de S. M. Albert I^{er}, elle est assurée du concours du Gouvernement belge, et la participation des grandes nations étrangères, en particulier celle de la France, sera pour une large part dans son éclat et dans sa signification.

Les palais, pavillons et galeries s'étendront sur une superficie de plus de cent hectares, Une des particularités de l'Exposition sera la place réservée à l'Horticulture. Les *floralies* quinquennales de Gand dont l'ouverture coïncidera avec celle de l'Exposition, sont fameuses dans le monde entier, et Gand a voulu montrer avec éclat dans cette circonstance, la partie la plus gracieuse de son activité.

Un beau palais de l'Horticulture et des Fêtes a été construit en matériaux durables sur le terrain de l'ancienne citadelle. Les autres principales constructions seront le

Palais des Beaux-Arts, le Palais du Congo Belge, un quartier de la Vieille Flandre, un village flamand moderne, enfin les Pavillons étrangers et les Halls de l'Industrie et du Commerce, où se succéderont les sections belges et étrangères.

Le Comité exécutif réunit les noms de MM. le comte de Smet de Naeyer, ministre d'État, président d'honneur; baron Raymond de Kerchove d'Exaerde, gouverneur de la Flandre orientale, et Camille de Bast, sénateur, vice-présidents d'honneur; Gérard Cooreman, ancien ministre, et Emile Braun, bourgmestre de Gand, présidents; Maurice de Smet de Naeyer, et le baron Herman de la Faille d'Huyse, sénateur, vice-présidents; Joseph Casier, Emile Coppieters et Maurice de Smet de Naeyer, directeurs généraux, etc.

Le commissaire général pour la France est M. Pierre Marraud, ancien préfet, conseiller d'État. Le Comité d'Organisation de la section française est présidé par M. Charles Legrand, président de la Chambre de Commerce de Paris.

LA CONSERVATION DES MONUMENTS RELIGIEUX ET LA GARDE DES TRÉSORS D'ÉGLISE EN FRANCE : UN CRI D'ALARME

La loi de séparation des Églises et de l'État a laissé en pratique sans protection une multitude de trésors d'églises; leurs objets mobiliers les plus précieux ont été et sont en proie, un peu partout, au vol et au cambriolage. En même temps, pour nombre d'églises, l'entretien des édifices n'est point assuré; beaucoup sont près de tomber à l'abandon et à la ruine. Il faut l'empêcher. Cela ne dépend pas seulement du Gouvernement, mais du public. C'est une question nationale urgente à laquelle nul n'a le droit de rester indifférent. M. Paul Escudier, député de la Seine, dans un article récemment publié par *le Figaro*, « Des trésors sans défense », vient de jeter un nouveau cri d'alarme, en insistant sur l'insuffisance des lois ou projets de loi qui concernent la matière. Nous en reproduisons ci-dessous des extraits :

« Au moment où le chef de saint Martin revenait en France prendre place au musée du Louvre, les services de la commission des monuments historiques mettaient la dernière main à une œuvre considérable, entreprise depuis 1887, mais singulièrement poussée au cours de ces cinq dernières années : le classement méthodique et minutieux de nos plus beaux édifices religieux et des objets artistiques et historiques qu'ils renferment. »

« Grâce à la vaste enquête dirigée à travers l'ensemble des départements, la liste des œuvres d'art, qui, limitée, en 1887, à quelques unités, comprenait, au moment du vote de la loi du 9 décembre 1905, quatre mille pièces, en comporte aujourd'hui plus de quatorze mille, d'après le rapport de M. Pierre Baudin au Sénat, le 29 décembre 1911, prolongeant de trois ans le délai déjà accordé par l'article 57 de la loi de finances du 26 décembre 1908 à l'administration pour achever son œuvre. »

« Qu'on ne s'étonne pas de ce nombre important d'objets classés. Les instructions ministérielles étaient des plus nettes. Le goût du public se portant, chaque jour davantage, vers tout ce qui revêt un caractère d'art ancien, on devait classer non seulement telle pièce rare, tel merveilleux missel gothique ou tel tableau de maître, mais encore tout objet mobilier pouvant intéresser l'antiquaire : lampes d'autel, consoles et boiseries du dix-huitième siècle, lutrins à l'aigle, fragments de décorations, de rétables. »

« Ces trésors, dont le classement assure la conservation, tout en édictant des pénalités contre la personne qui en frustrerait la vénération et l'admiration de tous, quel en doit être le gardien responsable ? »

« Ici, les textes sont des plus controversables. Aux termes de l'article 4 de la loi de 1905, cette charge incombait évidemment à l'association culturelle, propriétaire de l'église. L'association culturelle n'ayant pas vu le jour, les lois de 1907 et de 1908, en prononçant la dévolution des églises aux communes, ont laissé à la disposition des fidèles et des ministres du culte les édifices et les meubles qui les garnissent. C'est dire que,

depuis plus de quatre ans, aucune responsabilité n'ayant été prévue, à ce sujet, par la loi de 1907, *les trésors religieux de la France sont demeurés sans gardiens.* »

« En effet, le desservant qui avait pour mission de veiller sur les œuvres classées dans son église, n'y étant plus admis qu'à titre précaire, hésite à assumer le gardiennage de ces objets d'art, aujourd'hui propriété de la commune. D'autre part, celle-ci décline assez logiquement aussi toute responsabilité au sujet des fuites qui pourraient se produire. Ainsi donc, durant quatre années, les merveilles de nos édifices religieux auront pu disparaître de notre sol, sans qu'il soit permis de déterminer aucune responsabilité vis-à-vis de leurs gardiens négligents et infidèles, puisque, jusqu'à nouvel ordre, *ces gardiens n'existent pas....* Elles risquent de devenir la dépouille d'ennemis autrement redoutables que les années et les intempéries; nous voulons nommer les collectionneurs et les antiquaires. »

« Qu'on ne nous dise point que le classement les préserve. Ces monuments historiques ne bénéficient de la loi qu'autant que les sanctions prévues par les textes sont applicables. Or, dans l'état de choses présent, elles ne sauraient l'être. On l'a bien vu dans certaines affaires retentissantes. »

« Par ailleurs, si les dispositions de la loi de 1887 sont aujourd'hui inefficaces en ce qui concerne la sauvegarde du monument ou de l'objet classé, elles ont souvent l'inconvénient d'entraver les libres concours et empêchent de porter remède à l'état de dégradation, qui menace les joyaux de notre art national. On pourrait multiplier les exemples. Qu'il nous suffise de citer une de nos belles églises normandes, Saint-Gervais de Falaise. La voûte du chœur aurait dû être réparée, il y a trente ans. Aujourd'hui, elle est prête à tomber. Une vingtaine de mille francs suffirait pour conjurer immédiatement le désastre. Cette somme, grâce à de généreuses libéralités, le curé de Saint-Gervais a pu la réunir. Malheureusement, l'édifice étant classé, la restauration doit être effectuée sous la direction d'un architecte des monuments historiques. Chacun sait que les devis administratifs sont le plus souvent fort élevés. Celui-là ne fait pas exception. Le curé de Falaise avait trouvé un spécialiste qui, pour vingt mille francs, aurait procédé à la réparation de la voûte; l'architecte de l'État estime la dépense trop minime et se récuse. On conçoit que le doyen normand fasse de même. Durant ce temps, les jours passent et les sculptures s'effritent dans la nef. On attend la contribution du service des monuments historiques... et aussi de la commune, maintenant propriétaire de l'église. On attend, mais, comme sœur Anne, juché au plus haut de son clocher, le curé de Saint-Gervais ne « voit rien venir. »

« Toutes ces difficultés, et principalement la question si grave du gardiennage des édifices religieux renfermant des objets classés, n'avaient pas cependant échappé à M. Briand. Le 11 novembre 1910, le président du con-

seil, ministre des cultes, déposait un projet de loi relatif à la « conservation des monuments et objets ayant un intérêt historique ou artistique ». Malheureusement, les dispositions de ce projet, de par la force des choses, apparaissent singulièrement vagues et imprécises. »

« En ce qui touche aux travaux de restauration, l'article 8 ne porte pas remède aux errements de l'article 4 de la loi de 1887 ; nos églises classées ont de grandes chances de périr, pierre à pierre, car elles n'auront même pas à compter, comme leurs humbles sœurs, sur la sollicitude des municipalités : à toute tentative de restauration, les services des monuments historiques, jaloux de leurs prérogatives, ne manqueront pas d'opposer cette pesante force d'inertie, contre laquelle viennent se briser les plus généreuses initiatives. »

« Mais où la confusion augmente, c'est à l'article 23, qui institue, pour la préservation des objets d'art classés, un service de gardiennage. Cet article prescrit que : Les différents services de l'État, les départements, les communes, les établissements publics ou d'utilité publique sont tenus d'assurer la garde et la conservation des objets classés dont ils sont propriétaires, affectataires ou dépositaires, et de prendre, à cet effet, les mesures nécessaires. Quel sera ce gardien, rétribué bon gré mal gré par la commune ? — c'est ce que le projet gouvernemental omet de nous dire ! »

« On peut l'affirmer, l'article 23, s'il est adopté, sera une perpétuelle source de vexations pour les consciences

et de conflits dans nos provinces. Ce n'est certes pas un texte qui puisse mettre fin à l'anarchie actuelle. Comment ne pas voir que le seul gardien naturel, que le véritable conservateur de l'église est le desservant, et que, pour faire accepter à celui-ci une telle charge, il faudrait s'entendre avec lui, et l'accord pourrait se faire facilement, en raison du but à atteindre ? »

« Enfin, l'article 24, qui donne au gouvernement le droit de déplacer les objets dont la conservation serait trop mal assurée sur place, pour les mettre en dépôt dans un musée, ouvre la porte à tous les abus et est en contradiction formelle avec les termes de la loi de 1907, qui a garanti, pour quatre-vingt-dix-neuf ans, aux fidèles, la jouissance des édifices religieux et de tout ce qu'ils renferment. »

« En réalité, il suffit de lire attentivement, et en toute indépendance d'esprit, le projet gouvernemental pour reconnaître qu'il n'est pas au point, qu'il ne répond en rien aux exigences les plus pressantes de l'heure actuelle, qui sont à la fois d'ordre moral et matériel.

« Et, cependant, notre patrimoine artistique se dégrade, se perd, en proie aux convoitises des amateurs étrangers et à l'usure des siècles ! N'interrompons-nous pas, un instant, nos discussions et nos divisions pour accomplir, en toute liberté, ce devoir très haut : conserver à la nation les trésors du passé, arrêter l'exode de nos émaux sacrés, de nos ornements rituels ; conserver à notre France sa merveilleuse parure de dentelles et de feuillages de pierre ? »

NOUVELLES DIVERSES

ENSEIGNEMENT

L'application des nouveaux programmes d'enseignement du dessin. — La rentrée des classes met en question l'application des nouveaux programmes d'enseignement du dessin. Les instituteurs et institutrices primaires qui ne se seraient pas attachés d'une manière spéciale à ces intéressants problèmes ont besoin d'être guidés dans l'accomplissement de leur tâche. A cet effet, Mlles Pariset, professeurs de dessin à l'école normale primaire de Nancy, ont commencé, dans le *Moniteur du dessin*, organe officiel des professeurs de dessin, un cours méthodique destiné aux maîtres. Ce cours comprendra annuellement 48 leçons élémentaires, où le texte sera commenté par des croquis schématiques qui en faciliteront l'intelligence. La première leçon paraîtra dans le numéro d'octobre du *Moniteur du dessin*, publié, rue de Seine, 77, Paris ; ce numéro sera vendu à prix réduit (0 fr. 50), aux membres de l'enseignement qui en feront la demande.

C'est là une initiative heureuse qui obtiendra les

meilleurs résultats. Il faut que l'attention des maîtres soit appelée sur l'un des éléments les plus importants de l'enseignement primaire, et sur les méthodes introduites par MM. Lenoir et Quénioux. Il importe, au moment où tous les intéressés s'efforcent de remédier à la crise de l'apprentissage et des arts appliqués, de fournir aux enfants cet instrument indispensable qu'est le dessin.

Enseignement du dessin dans les Ecoles de la Ville de Paris. — M^{me} Bonnier est nommée inspectrice de l'enseignement du dessin dans les écoles primaires de la ville de Paris, en remplacement de M^{me} Myskouska Dubréuil, qui prend sa retraite.

Cours d'art décoratif de M^{lle} de Félice. — M^{lle} de Félice, sociétaire du Salon d'Automne, membre associée de la Société Nationale des Beaux-Arts, a rouvert son cours d'art décoratif, (composition décorative, technique du cuir et du cuivre repoussés), à son atelier

de la Villa des Ternes, 96, avenue des Ternes. S'adresser sur place le lundi.

Académie des Arts de la Fleur et de la Plante. — Inscriptions, 13, rue Jacquemont, à Paris. Directeur : M. Achille Cesbron. Les cours de peinture, aquarelle, décoration, (cours gratuits), sont donnés par MM. Cesbron, Desvaux, Filliard, Montezin et M^{me} Faux-Froidure à l'établissement Horticole de la Ville de Paris, route de Boulogne (près de la porte d'Auteuil).

Une promotion des décorateurs. — Dans le *Gil Blas* du 6 Novembre, M. Vauxcelles, après avoir constaté que la dernière promotion dans l'ordre de la Légion d'Honneur ne contient qu'un seul nom de décorateur, — celui de M. Paul Mezzara, le maître dentellier, — demande à MM. Guist'hau et Léon Bérard de préparer pour janvier une promotion des Décorateurs.

« Une rosette d'officier pour Delaherche, ce grand potier français, une rosette pour Majorelle, l'un des promoteurs du mouvement moderne. La croix à Lenoble, à Massoul; la croix à Gallard, à Jallot, à Gallerey, à Dufrêne, à Paul Follet; la croix à Clément Mère, à Charles Rivaud, à Robert, à Selmersheim, à Bonvallet, à Dunand, à Madame Ory-Robin, à Madame la princesse Marie Ténicheff. « Et la croix aussi à cet homme de talent, de courage, d'inlassable activité, de noble désintéressement qui a tant fait pour la Société des décorateurs : M. René Guilleré. »

Nous nous associons avec plaisir à ce vœu.

MUSÉES ET MONUMENTS

Legs d'une collection de reliures au Musée des Arts Décoratifs. — Le comte de Rambuteau a légué sa collection de reliures anciennes, une des plus riches qui existent, au Musée des Arts décoratifs. Cette collection sera installée dans un cabinet spécial.

Les restes du prieuré de Saint-Martin-des-Champs au Conservatoire des Arts-et-Métiers. — De concert avec l'administration des beaux-arts, la ville de Paris va procéder sous peu à la restauration et au dégagement de l'ancien prieuré de Saint-Martin-des-Champs, un des édifices les moins connus, mais les plus curieux de Paris. Adossé au Conservatoire des arts et métiers, il est situé à l'angle des rues Saint-Martin et Réaumur. On admire encore d'intéressants vestiges du monument primitif, en particulier le réfectoire du cloître occupé aujourd'hui par la bibliothèque du Conservatoire.

L'abbaye de Saint-Martin-des-Champs, devenue prieuré en 1079, est fort ancienne: sa fondation remonte à la période

carolingienne. Le prieuré fut enclos, au cours du treizième siècle, d'une enceinte flanquée de deux tours qui subsistent et de dix-huit tourelles dont une seule est restée : la tourelle du Vert-Bois. Les bâtiments monastiques s'accrurent aussi. Au treizième siècle, Pierre de Montereau, l'un des architectes de la Sainte-Chapelle, construisit le charmant réfectoire que le temps a épargné.

Le dix-huitième siècle fut néfaste au prieuré. Les murailles d'enceinte furent abattues et le cloître lui-même mutilé. Un décret de 1790 le supprima. Heureusement un autre décret sauva l'édifice en l'affectant au Conservatoire des Arts-et-Métiers, créé sur l'initiative de l'abbé Grégoire en 1798. Les vieilles voûtes abritèrent la collection de modèles de machines formée par Vaucanson à l'hôtel de Mortagne, rue de Charonne. Les révolutions de Paris respectèrent le vieux monument.

Vaudoyer, puis Ancelet, avaient déjà restauré une première fois, au milieu du siècle dernier, le prieuré de Saint-Martin-des-Champs.

Mise en place du monument de Beethoven de M. de Charmoy. — Le monument de Beethoven composé par M. de Charmoy, et qui a été exposé au dernier Salon, va être installé dans un carrefour du bois de Vincennes. Ce monument comporte une figure de Beethoven étendue sur une énorme dalle de pierre que soutiennent quatre figures de génies ailés.

Classement de l'hôtel de l'Inscription Maritime à Bordeaux. — Un des plus beaux monuments publics de Bordeaux, un hôtel du XVIII^e siècle, composé par Louis et Gabriel, et aujourd'hui occupé par l'Inscription Maritime, vient d'être classé comme monument historique sur l'initiative du Sous-Secrétaire d'État aux Beaux-Arts.

Musée de Rouen. — M. Henri Jésus, architecte de Pont-Audemer, a légué à la ville de Rouen, sa collection d'émaux, dentelles, faïences, etc., de bijoux et de meubles normands.

NÉCROLOGIE

Pierre Aubert. — Le statuaire Pierre Aubert vient de mourir à Lyon, sa ville natale. Il laisse une œuvre considérable, dont les musées lyonnais ont réuni les principaux éléments. Pierre Aubert exposait depuis 1875 aux Salons des Artistes français et aux Salons de Lyon. Il était presque exclusivement portraitiste. Les bustes de M. Duvergier, exposé à Paris en 1880; de M. Bizol, qu'on vit en 1888; le médaillon du docteur Tripiet; la statue de Meissonier, le buste en marbre d'Hector Allemand, les statues de Judith et de la Musique qui figurèrent aux Salons de 1894, 1895, 1892 et 1895, sont ses œuvres les plus connues.

Professeur à l'école des beaux-arts de Lyon, Pierre Aubert avait, depuis plusieurs années, cessé de produire, pour se consacrer à la fois à l'enseignement de l'art et aux travaux de la commission consultative des musées de Lyon.



Frédéric Vernon, 1858-1912. — Frédéric Vernon, l'éminent graveur en médailles, membre de l'Académie des beaux-arts, vient de mourir à Savigny-sur-Orge, dans sa cinquante-quatrième année.

Ancien élève de l'École des arts décoratifs et de l'École des beaux-arts, où il avait eu pour maîtres Cavalier, Chaplain et Tasset, Frédéric Vernon avait obtenu le grand-prix de Rome pour la gravure en médailles en 1887 avec ce sujet : *Jason enlevant la Toison d'or*. Il reçut

la médaille d'or au Salon de 1900, et la médaille d'honneur à celui de 1907. Deux ans plus tard, le graveur succédait, à l'Institut, à son maître Chaplain.

Frédéric Vernon avait donné un grand nombre de médailles et de plaquettes aussi remarquables par la fermeté de la science technique que par l'originalité et la délicatesse de la composition, et de l'expression : les portraits de la reine Louise de Danemark, de Waldeck-Rousseau, de MM. de Lanessan, Baudin, du docteur Robin, etc. ; des plaquettes commémoratives, du centenaire de la *Marseillaise*, de l'arrivée du tsar à Cherbourg, du banquet des maires etc. Vernon a été, après Roty et Chaplain, le représentant le plus distingué de l'art du médailleur dans la période contemporaine.



BIBLIOGRAPHIE



« Old Chinese Porcelain and Hard Stones ». — **Les Anciennes Porcelaines et les Pierres dures Chinoises** par MM. Edgar Gorer et T. F. Blacker.

2 vol. in-folios, illustrés de pl. hors-texte et en couleurs.

London, **Bernard Quaritch**, éditeur, 11, Grafton Street, New Bond Street, 1911.

Il n'est pas dans le monde de l'art de royaume plus féérique, et plus charmant que celui des porcelaines anciennes de la Chine. Dans la variété infinie de leurs formes empruntées au règne animal, floral, végétal, aux mille caprices de la chimère, elles offrent des douceurs de lignes, des courbes suaves, des trouvailles, des inventions spirituelles, — notamment dans certaines aiguières, vases à parfums, coupes de sacrifice, cages à oiseaux, à grillons, — qui sont l'enchantement du dessinateur européen. Leur parure de couleurs redouble la puissance de cette emprise sur l'imagination. Toute la flore des jardins s'enlace sur les panses, les épaulements, les couvercles de ces cornets, de ces lanternes, de ces gourdes de pèlerins, de ces urnes imitant les balustres, les carquois à flèches, les œufs, les corps de l'homme, de l'oiseau, du poisson, du faisan, du Dragon Roi mystérieux de l'Empire millénaire des Fleurs. C'est le régal des yeux pour le coloriste.

En vérité le potier chinois nous apparaît à la fois comme un artiste, un poète et un conquérant, surtout un amoureux de beauté. Penché sur ses fourneaux, il dérober à la nature le secret de ses merveilles les plus délicates et les plus exquis, les tons peau de pêche, gris d'œuf de moineau, rouge d'or, clair de lune, celadon, toute la gamme des noirs, des jaunes chauds et savoureux, des verts profonds ou légers, les rouilles, les moires de l'automne et la douce gamme des roses du printemps. S'il emprunte au ciel son azur, il le veut, par un raffinement, lavé par la pluie. De même il se complait à peindre

sur les potiches les premières fleurs de la saison, celles qui viennent embellir la nudité de la branche, avant l'éclosion des feuilles, chez le prunier, le cerisier, l'abricotier. Fleurs fragiles qui bravent l'hiver et ses gels comme ces porcelaines fragiles braveront, — en dépit des heurts et des maladrotes de leurs possesseurs, — les années. Ce goût de la fragilité lui inspire même toute une voie féconde de recherches nouvelles. Il imite les trésors des nids, l'enveloppe tiède, transparente, et gracieuse où, sous l'aile de la mère, le poussin, l'oiselet attendent l'éclosion de leurs ailes.

Quoi de surprenant à voir la France, à l'heure où son goût atteint l'apogée du raffinement, s'enamourer de l'art du porcelainier chinois. Le siècle de Louis XV et de Louis XVI offre une parité de tendance et de fragilité, de fragilité de fortune hélas ! qui explique cet engouement si louable, un engouement qui nous a valu l'entrée dans nos collections et musées publics de superbes et adorables pièces anciennes et des œuvres non point imitées, mais inspirées de la Chine : meubles laqués, cabinets au décor chinois, paravents, bronzes d'un caprice exquis.

La Révolution française a arrêté chez nous, jusqu'à ces dernières années ce mouvement, mais il n'en a point été ainsi chez nos voisins d'Angleterre. Les grands collectionneurs anglais et à leur exemple les multimillionnaires américains se sont toujours montrés friands des merveilleuses porcelaines et pierres dures des Célestes. La vente Doucet vient d'ouvrir les yeux sur ce point au public français. L'éloquence des chiffres a convaincu ceux de nos amateurs qui hésitaient encore. Les chefs-d'œuvre des potiers de l'Empire du Milieu sont avidement recherchés par nos collectionneurs, mais c'est une science à apprendre que de les reconnaître et de choisir.

L'ouvrage, dont le titre est placé en tête de ces lignes, constitue le plus savant, le plus luxueux et le plus sûr des guides en cette science nouvelle. Avec leur maîtrise reconnue de tous, MM. Gorer et Blacker nous initient

à l'art de distinguer toutes les époques; depuis la lointaine dynastie des *Han* qui régnaient de l'année 206 avant J.-C. à l'année 220 de notre ère, jusqu'à la dynastie qui vit fleurir, sous l'Empereur *Yung-Ching*, surnommé le *Roi des Potiers*, les chefs-d'œuvre les plus délicieux qu'ait produit en aucun pays la céramique, jusqu'au règne de *Kien Lung* qui clôt au point de vue de l'originalité et de la réelle beauté ce long et fertile cycle d'art.

Mais souvent l'érudition, la leçon des maîtres est austère. Il n'en est point ainsi, dans les deux splendides volumes en *royal quarto*, illustrés de 254 planches, que nous offrent MM. Gorer et Blacker. C'est l'enseignement par l'exemple et les yeux. En face d'œuvres de la plus rare beauté et de prix inaccessibles, — prêtées par les

collectionneurs les plus célèbres, — les auteurs nous expliquent en texte anglais et français les qualités et les particularités de ces trésors sériés en douze groupes contenant le *Décor noir, vert, jaune*, les *Figures des Dieux, déesses, hommes, oiseaux*, etc., la *Famille verte*, la *Famille rose* (j'abrège), les *Jades*, les *Cristaux de roche*, etc., etc. L'excellent éditeur, M. Bernard Quaritch, n'a pas hésité pour obtenir la perfection dans ces reproductions artistiques à dépenser des sommes considérables. Le prix de revient de beaucoup de ces planches en couleur dépasse mille francs, mais le résultat est d'une séduction indicible. Chacun de ces deux volumes, à part son utilité pratique, donne la sensation de posséder une collection égale à celle du British Museum.

CHARLES PONSONAILHE.

CONCOURS

Concours d'Art Décoratifs de la Ligue Maritime Française. — 1^o : *Concours de Céramique.* — Sujet : Quatre pièces de vaisselle de table, en faïence ou en porcelaine, décorée, comprenant : une assiette plate, une assiette creuse, une tasse à café et sa soucoupe, et une tasse à thé et sa soucoupe, pour une salle à manger de paquebot ou de yacht.

1^o Toute initiative quant aux formes et dimensions de ces quatre objets est laissée aux concurrents ;

2^o Le projet de ces quatre objets devra être présenté en couleurs, à grandeur réelle, être absolument inédit et être monté sur un châssis mesurant un mètre carré ;

3^o En outre, les concurrents devront joindre au châssis l'une des deux tasses modelée en plâtre, à grandeur d'exécution ;

4^o Les motifs ornementaux devront tous, sans exception, être empruntés au domaine maritime sous n'importe quelle forme.

PRIX. — 1^{er} prix de 200 francs, quatre deuxièmes prix de 100 francs.

2^o *Concours d'Ouvrages d'Art Féminin sur un Motif Maritime.* — Sujet : Le projet d'une étoffe de cretonne lavable pour ameublement de cabine à bord d'un paquebot ou d'un yacht.

Règlement. — Mêmes conditions que ci-dessus. Les concurrentes doivent se documenter d'après nature avec une grande précision.

PRIX. — Premier prix de 200 francs.

Un seul et même concurrent peut envoyer trois compositions, sans pouvoir, du reste, obtenir plus d'une récompense.

Envoi ou remise des envois, pour les deux Concours ; le samedi 21 décembre, de 2 h. à 5 h., au nom de M. Toudouze, rédacteur en chef de la Revue de la Ligue Maritime, 8, rue la Boétie, à Paris. Demander tous autres renseignements à cette adresse.

Prix spéciaux de Voyages sur Mer communs aux deux Concours. — La Compagnie Générale Transatlantique se réserve d'attribuer à l'auteur de l'un des projets, primé ou non, un passage gratuit sur la ligne Marseille-Alger-Tunis. Même remarque pour la Compagnie des Messageries Maritimes : attribution d'un passage sur la ligne Marseille-Naples.

Concours de la Société russe d'Art industriel. — La Société russe d'Art industriel de Saint-Petersbourg ouvre un concours de *dessins ou modèles pour une lampe ou un candélabre électrique.*

Il sera décerné un premier prix de 450 fr.; un deuxième prix de 225 fr.; un troisième prix de 112 fr.

Les projets doivent être composés dans les styles grec ou romain, adaptant les éléments de ces styles aux exigences de l'éclairage électrique.

La lampe ou le candélabre peuvent être destinés à être placés sur une table ou directement sur le parquet. Dans le premier cas la lampe ou le candélabre doivent avoir 110 centimètres de hauteur, dans le second cas 175 centimètres.

Dans la composition sont admis : l'argent, le bronze, le marbre et autres pierres connues des anciens, l'ivoire et le verre. Les dessins doivent être exécutés en grandeur naturelle avec les détails nécessaires à l'exécution. Les maquettes peuvent être exécutées à demi-grandeur en bois, plâtre ou cire.

Le terme du concours est fixé du 15 au 29 décembre 1912. Les dessins et modèles doivent être expédiés pour cette date à l'adresse de la Société russe d'Art industriel à Saint-Petersbourg, rue des Sapeurs, 6.

Les projets doivent être accompagnés d'une enveloppe cachetée portant la devise et contenant les nom, prénom et adresse de l'auteur.

Les projets récompensés restent en propriété à la Société russe d'Art industriel qui a aussi le droit d'acquiescer les projets non récompensés pour le montant du troisième prix.

Les récompenses se délivreront du 15 au 29 janvier 1913.

Les projets qui ne seront pas réclamés dans le courant de deux mois, comptant à partir du 15 au 29 décembre 1913 restent la propriété de la Société.

Le jury du concours sera composé de délégués des écoles d'Art et des Sociétés russes d'Art décoratif.

Le Président,

A. SMIRNOFF.

Concours d'architecture de Sofia. — En raison de la guerre d'Orient, le gouvernement bulgare a prorogé le délai du concours institué en vue de la construction de deux palais à Sofia. La légation royale de Bulgarie à Paris nous prie d'informer les architectes intéressés que le dépôt des projets est remis au 1^{er} mars 1913.

Concours pour le plan d'une capitale fédérale australienne. — A la suite du concours ouvert en 1911 pour la composition d'un plan de la capitale fédérale projetée par les États du *Commonwealth* australien, M. Guffin architecte à Chicago, a obtenu le premier prix (43.750 fr.). L'emplacement choisi pour la nouvelle capitale fédérale est situé à 480 kilomètres de Melbourne et 275 kilomètres de Sydney, dans le district de Yass-Camberra (Nouvelle-Galles-du-Sud)

Concours pour l'emploi d'architecte des bâtiments civils et palais nationaux. — En décembre 1912 s'ouvrira un concours pour huit emplois d'architecte des bâtiments civils et palais nationaux. Les candidats doivent être français et âgés de quarante ans au plus, à la date du 1^{er} janvier 1912.

Demandez le programme du concours au Sous-Secrétariat d'État des Beaux-Arts, division des Monuments Historiques et Monuments Civils, 1, rue de Valois, tous les jours, sauf le jeudi, de 2 à 4 heures. — *Inscription avant le 1^{er} décembre.*

EXPOSITIONS

12^e Salon des Peintres-Graveurs Français. — La XII^e exposition de la *Société des Peintres-Graveurs Français* aura lieu dans les Galeries Devambez, 43, boulevard Malesherbes, du 25 Novembre au 10 Décembre inclusivement.

Une Société et une Exposition nouvelles: L'Aquarelle Moderne. — Il vient de se fonder un groupement d'aquarellistes: *L'Aquarelle Moderne*. La première exposition aura lieu en février 1913, à la galerie Le Chevallier.

L'admission d'un artiste à *L'Aquarelle Moderne* est subordonnée à l'avis du comité. Le nombre des Sociétaires est limité à vingt-cinq. La cotisation annuelle est fixée à 25 francs et devra être versée au plus tard un mois avant la date de l'ouverture des expositions. Adresser toutes les demandes d'admission et de renseignements à M. P. Le Chevallier.

L'Exposition des Arts de la femme de "l'Etoile". — La Société *l'Etoile* vient d'organiser une exposition des Arts de la femme. *L'Etoile* a été fondée et administrée par des femmes du monde pour venir en aide à d'autres femmes du monde dans le besoin.

L'Etoile a sa maison, un élégant hôtel de la rue de Châteaubriand.

Le comité a pour présidente d'honneur S. A. la duchesse de Vendôme et pour présidente Mme la baronne de Rochetaillée; pour membres: Mmes la baronne de Rochetaillée, la comtesse L. de Rochefort, Mme Mar-

guerite et M. Leemans. Les présidentes des divers groupes de l'œuvre sont Mlle Blanche Colin, Mmes Debillemont-Chardon, Forain, Mérignac, Monchenu-Lavirotte, Blanche Odin et Mlle Rideau-Paulet.

Tout l'hôtel de *l'Etoile* est rempli de peintures, de sculptures, de dessins, de broderies, de travaux à l'aiguille qui sont l'œuvre des dames bienfaitrices. On remarque les dentelles lozériennes de Mme la comtesse de Las-Cases, les ornements d'église de Mme la baronne de Rochetaillée, les miniatures de Mme Debillemont-Chardon, les œuvres de Mmes de Baillincourt, la comtesse Jean de Bermond d'Auriac, la vicomtesse de Farcy de La Bintinaye, Charlotte du Breil, Brossin de Polanska, Henriette de Châteaufort, comtesse Louis de Clermont-Tonnerre, Blanche Odin, Blanche Collin, Feuillas-Creusy, Frachon-Spazyn, Christiane Havet, Madeleine de Lamarzelle, la baronne de La Villéon, Mlles Léonino, Mme la comtesse Renée Lestre, Louis de Lispré-Viellard, Mlle Marguerite, Mmes Odette de Prunel, du Puygandau, Mérignac, Emilie Rogers, de Salemfels, la marquise de Sassenay, Fanny de Schauenburg, Van Peeterssen, la comtesse Jean de Chabannes, etc.

Société Artistique de Roubaix-Tourcoing. — La Société Artistique de Roubaix-Tourcoing a décidé d'étendre son activité. Durant l'hiver elle organisera des conférences bi-mensuelles sur l'art contemporain, l'histoire de l'art et les sujets les plus intéressants de la curiosité.

Des expositions d'automne seront consacrés alternativement à l'art contemporain et à l'art ancien. — S'adresser pour tous renseignements à M. Victor-Champier, secrétaire de la Société.



EXPOSITIONS OUVERTES



PARIS

Musée du Louvre. — *Nouvelle salle d'Extrême-Orient* : Missions Foucher, Chavannes, Pelliot; (Inde [Ghandara], Turkestan chinois, Chine et Japon). Entrée par la cour Lefuel (quai du Louvre), les mercredi et vendredi après-midi. — *Exposition des acquisitions récentes du Département de la Peinture et des Dessins* : dans la salle des portraits.

Musée du Luxembourg. — Exposition de peintres américains : Salle des étrangers.

Pavillon de Marsan. — Exposition Bernard Naudin, jusqu'au 25 décembre. — Exposition de la gravure sur bois original, jusqu'au 25 décembre.

Musée Galliera. — Exposition de la broderie, jusqu'à fin novembre.

Exposition des Arts de la Femme, organisée par "l'Étoile", sous le patronage de S. A. Mme la duchesse de Vendôme, 17, rue de Châteaubriand, jusqu'au 20 novembre.

Grand-Palais. — Exposition de l'Association des Boursiers de la Seine, jusqu'au 12 novembre.

Galerie Allard, 20, rue des Capucines, — 5^e Exposition de la Société de la gravure originale en noir, jusqu'au 28 novembre.

Galerie Bernheim, jeune, et C^o, 15, rue Richepanse. — Exposition de M. Granzow, jusqu'au 9 novembre.

Galerie La Boétie, 64 bis, rue La Boétie. — Exposition des "Ironistes".

Galerie Brunner, rue Royale. — Exposition permanente d'anciens maîtres, en novembre,

Galerie Chaîne et Simonson, 19, rue Caumartin. — Exposition de dessins et eaux-fortes par M. Eugène Bèjot, du 4 au 22 novembre.

Galerie Devambez, 43, boulevard Malesherbes. — "Les Dandy", du 5 au 22 novembre. — La Société des Peintres et Graveurs français, du 25 novembre au 10 décembre.

Galerie Druet, 20, rue Royale. Exposition de M. Déziré, jusqu'au 9 novembre.

Galerie Durand-Ruel, 16, rue Lepelletier. — Exposition de M. Maufra, du 1^{er} au 15 novembre.

Galerie Levesque (ancienne Galerie Barbazanges), 109, rue du faubourg Saint-Honoré. — Exposition de MM. Ch. Dufresne, Émile Decœur, L. Jallot et H. Rapin, Paul Moreau-Vauthier, jusqu'au 9 novembre.

Galerie Petit, 8, rue de Sèze. — Salon de la gravure originale en couleurs, jusqu'au 30 novembre.

Galerie Reitlinger, 12, rue la Boétie. — Exposition du « Retour de Vacances », du 4 au 22 novembre. Exposition de M. Edgard Müller, du 25 novembre au 7 décembre.

Galerie Tooth, 41, boulevard des Capucines. — Exposition de gravures de M. Vaughan Trowbridge, jusqu'au 10 novembre.

DEPARTEMENTS

BORDEAUX. — 14^e Salon d'Automne, jusqu'au 15 novembre.

LYON. — Salon d'Automne des Artistes Lyonnais au Palais Municipal, jusqu'au 30 novembre.

MAISONS-LAFFITTE. — Musée du château de Maisons. Tous les jours, de 10 heures à midi, et de 1 heure à 5 heures, sauf le lundi et sauf le vendredi matin.

NANCY. — 48^e Exposition de la Société Lorraine des Amis des Arts, à l'Hôtel de Ville, jusqu'au 10 novembre.



ÉTRANGER

MILAN. — Exposition internationale, à l'Académie des Beaux-Arts, jusqu'au 10 novembre.



EXPOSITIONS ANNONCÉES



PARIS

Musée du Louvre. — Ouverture des nouvelles salles contenant la collection Camondo, au printemps de 1913.

Musée des Arts Décoratifs. — Exposition d'art féminin, en avril 1913. Envois avant le 1^{er} avril 1913.

Musée du Petit-Palais. — Exposition rétrospective. — Exposition d'œuvres de David et de ses élèves et contemporains, au printemps de 1913.

Exposition de la Société Nationale d'Horticulture. — Exposition d'automne, au Cours-la-Reine, du 6 au 17 Novembre.

Exposition de l'Art des Jardins. — Exposition rétrospective du jardin français, au Musée des Arts Décoratifs, à Bagatelle et à Versailles, de mai à juillet 1913.

Grand-Palais. — « Salon de l'École française » en janvier et février 1913.

Galerie des Artistes Modernes, 19, rue de Caumartin. — Exposition de dessins et eaux-fortes de M. Bèjot, du 4 au 16 novembre.

Galerie Boutet de Monvel, 18, rue Tronchet. — Exposition de M. Marcel Leson, du 11 au 20 novembre.

Galerie Brunner, rue Royale. — Exposition des Peintres et Graveurs de Paris, du 1^{er} au 20 décembre.

Galerie Bernheim, jeune, et Cie, 15, rue Richepanse. — Exposition de MM. Willy Finch du 11 au 23 novembre. — Hatvany, du 25 novembre au 7 décembre. — Feibig, du 9 au 21 décembre. — Henri Rousseau, du 23 décembre au 11 janvier.

Galerie Chaîne et Simonson, 19, rue Caumartin. — Exposition de M. P. de Castro, du 19 au 30 novembre. — Exposition de Peinture, Sculpture, Gravure, Art Décoratif, du 9 au 30 décembre.



DÉPARTEMENTS

BOURGES. — 4^e Exposition d'art décoratif de l'association des anciens élèves de l'école des arts appliqués de Bourges, en mars et avril 1913.



ÉTRANGER

CHICAGO. — 35^e Exposition annuelle de peinture et de sculpture à l'Art Institute, du 5 novembre au 8 décembre.

WASHINGTON. — 4^e Exposition biennale de peintres américains contemporains, à la galerie Corcoran, en décembre.

Prière de vouloir bien adresser les communications de nature à intéresser le **SUPPLÉMENT de Art et Décoration: NOUVELLES, EXPOSITIONS, CONCOURS, BIBLIOGRAPHIE, etc.**, à M. François MONOD, 2, rue Gaston-de-Saint-Paul, quai Debilly, Paris.

Pour les **OFFRES OU DEMANDES D'EMPLOIS** et pour la **PUBLICITÉ**, s'adresser à la **Librairie Centrale des Beaux-Arts**, 13, rue Lafayette, à Paris.

Composition décorative Leçons particulières.—

Cours par professeur diplômé. — Préparation aux Examens de la Ville et de l'Etat.

Ecrire aux Bureaux de la Revue aux initiales A. H.



 **A.W. FABER** 

"CASTELL"

CRAYONS
LES MEILLEURS A MINE NOIRE QUI EXISTENT
A MINE A COPIER

La Douzaine 5^{Fr} - La Pièce 0^{Fr}50



FABRIQUE DE MEUBLES

DEVIS — TRAVAUX SUR DESSINS

LOUIS SCHMITT

SCULPTEUR-ÉBÉNISTE

ATELIERS & MAGASINS

43, Rue des Boulets, 43 PARIS

TÉLÉPHONE: 924-05

CHOIX CONSIDÉRABLES

BEAU — BIEN — PAS CHER

CADRES DE MORENVILLIER

ENCADREMENTS ARTISTIQUES

STYLES ANCIENS PARIS (2^e Arr^t) STYLE NÉO-FLORAL

8, Rue Marie Stuart

J. ALIX & CO

MERCIER Frères TAPISSIERS
DÉCORATEURS
100, Faubourg Saint-Antoine, PARIS

MEUBLES — SIÈGES — TENTURES

MM. MERCIER échangent volontiers leurs marchandises contre des œuvres d'artistes peintres, sculpteurs, etc.

P. CONTET Ancienne Maison L. LATOUCHE
34, Rue Lafayette, PARIS
Fabrique de Couleurs extra-fines pour les Arts
Toiles à peindre et Panneaux
SPÉCIALITÉ D'OUTILS pour le CUIR, la CORNE, la PYROGRAVURE

TABLEAUX
OBJETS D'ART MODERNES

A.-M. REITLINGER

Téléphone : 536-42 12, RUE LA BOËTIE, PARIS

J. MEYNIAL, Successeur de JEAN FONTAINE
Libraire, 30, Boulev. Haussmann
ACHAT ET VENTE DE LIVRES RARES ET PRÉCIEUX
DU XV^e AU XIX^e SIÈCLE

Manuscrits, Reliures anciennes avec et sans Armoiries, Gravures, Direction de Ventes publiques, Expertises. — Catalogue franco sur demande.

TABLEAUX ANCIENS
F. KLEINBERGER

9, Rue de l'Échelle, 9 PARIS

PAPIERS & MATÉRIEL A DESSIN
POUR ARCHITECTURE, DÉCORATION, BRODERIE
PAPETERIE GÉNÉRALE DU DESSIN

24 & 26, RUE DEL'ENTREPÔT - PARIS TÉL. 435-84
PAPIERS & MACHINES A PIQUER

RIEUL Frères
50, Rue des Écoles, 50 PARIS
Mordants, Couleurs, Produits Chimiques, Scalpels
Spécialités pour Cuirs d'Art

EXÉCUTION DE TOUTE DÉCORATION
genre marqueterie moderne
Bois pyrogravés — Spécialité de meubles, effet très artistique — Décoration d'ateliers, etc.

Jan FANE, 35, boulevard Saint-Jacques, 35
PARIS (14^e) — Métro Saint-Jacques

CH. BOUTET DE MONVEL Rue Tronchet, 18
PARIS
SES BIJOUX ARTISTIQUES
Éditions de Bronzes à cire perdue de Steinlen et des meilleurs Sculpteurs.
Galerie de Tableaux des Maîtres Modernes:
LUCIEN SIMON, R. MÉNARD, CH. COTTET, AMAN-JEAN, CARRIÈRE, PRINET

NOWAK
DESSINATEUR-FABRICANT
MEUBLES MODERNES
38, Faubourg Saint-Antoine, PARIS (12^e)

MEUBLES MODERNES
G. DEFLIN A ÉPINAL (VOSGES)
DESSINATEUR-FABRICANT. E.B.A.
SINE AVAPEUR-DEVIS et CATALOGUE SUR DEMANDE

MAGNIER FRÈRES
Reliures de Luxe et de Bibliothèques
7, Rue de l'Estrapade. 7 — PARIS

PROFESSORAT DU DESSIN
Résultats de l'École. — 49 élèves ou anciens élèves reçus, dont 25 correspondants et 16 dans les 10 premiers.
DESSINATEURS D'INDUSTRIE
(Voir n° de Février 1910)
Écrire ÉCOLE DES ARTS DU DESSIN, 23, rue de Seine, PARIS (6^e)

TAPISSERIE AU POINT - REPRODUCTIONS D'ANCIEN
BRODERIE ◦ OUVRAGES ◦ ALBUMS ◦ DESSINS
SAJOU
74, Boulevard Sébastopol, 74 ◦ Tél. 290-54

BOURGEOIS Aîné
18, Rue Croix-des-Petits-Champs, 18, PARIS
TEINTURES & PATINES TOUTES PRÉPARÉES
pour la décoration du cuir, de l'étain et du cuivre
Outillage, Cuirs, Métaux à repousser, etc., etc.
Couleurs et Matériel pour tous les genres de Peinture

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE
AMEUBLEMENT MODERNE
GALLERIE 4
2 RUE DE LA ROQUETTE PARIS
DESSINATEUR FABRICANT

Martin Low & Taussig
197, Rue du Temple, PARIS

HAUTES NOUVEAUTES EN PIERRES ARTISTIQUES
CABOCHONS EN COULEUR UNIE ET MÉLANGÉE
Reproduction de toutes les Pierres précieuses s'appliquant aux travaux d'art exécutés sur étain, cuivre, étoffe, cuir, carton, etc.
Assortiment par petits lots convenant aux particuliers